

Les Flexibilités Locales à l'usage d'Enedis

Cas d'usages et mécanismes

- Libre
- Interne
- Restreinte
- Confidentielle



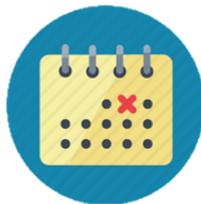
Rappel sur les flexibilités locales (1/2)

Une flexibilité est une « modulation de puissance, **volontaire**, d'un site ou de plusieurs sites agrégés, **durant une période donnée, en réaction à un signal extérieur** pour fournir un service au système électrique ou à un acteur en particulier ».

Une flexibilité est ainsi :



Ponctuelle et
non récurrente



Prévue et
organisée



Résultant d'une
action externe



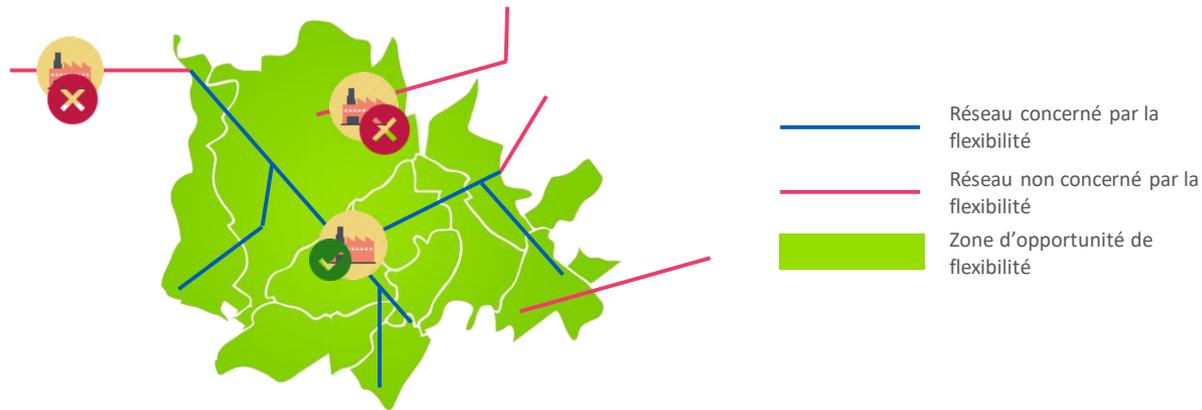
Avec obligation
de résultat

Ainsi une baisse de consommation liée à une modification pérenne de matériel, des travaux de maîtrise de l'énergie ou encore une fermeture hebdomadaire ne peuvent être considérés comme de la flexibilité.

Enedis peut utiliser les flexibilités pour limiter localement les contraintes d'Intensité et de Tension afin de **garantir la continuité et la qualité d'alimentation électrique à ses clients.**

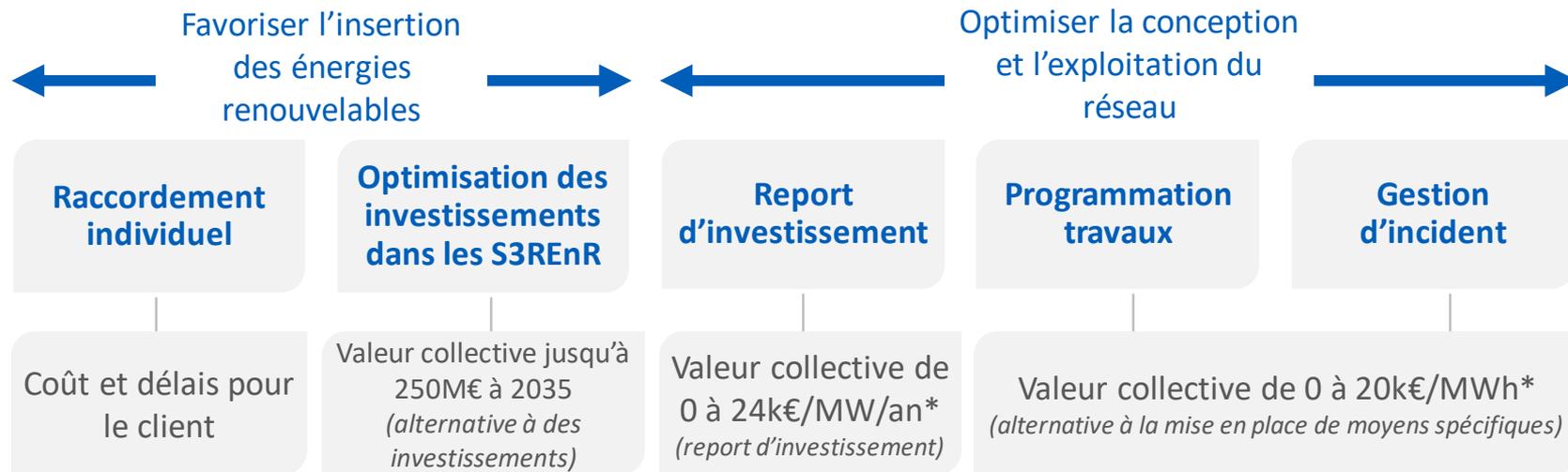
Rappel sur les flexibilités locales (2/2)

Les contraintes du réseau sont localisées dans des zones géographiques restreintes. La **localisation des opportunités de flexibilités est donc cruciale**, c'est pourquoi Enedis parle de **flexibilités locales**.



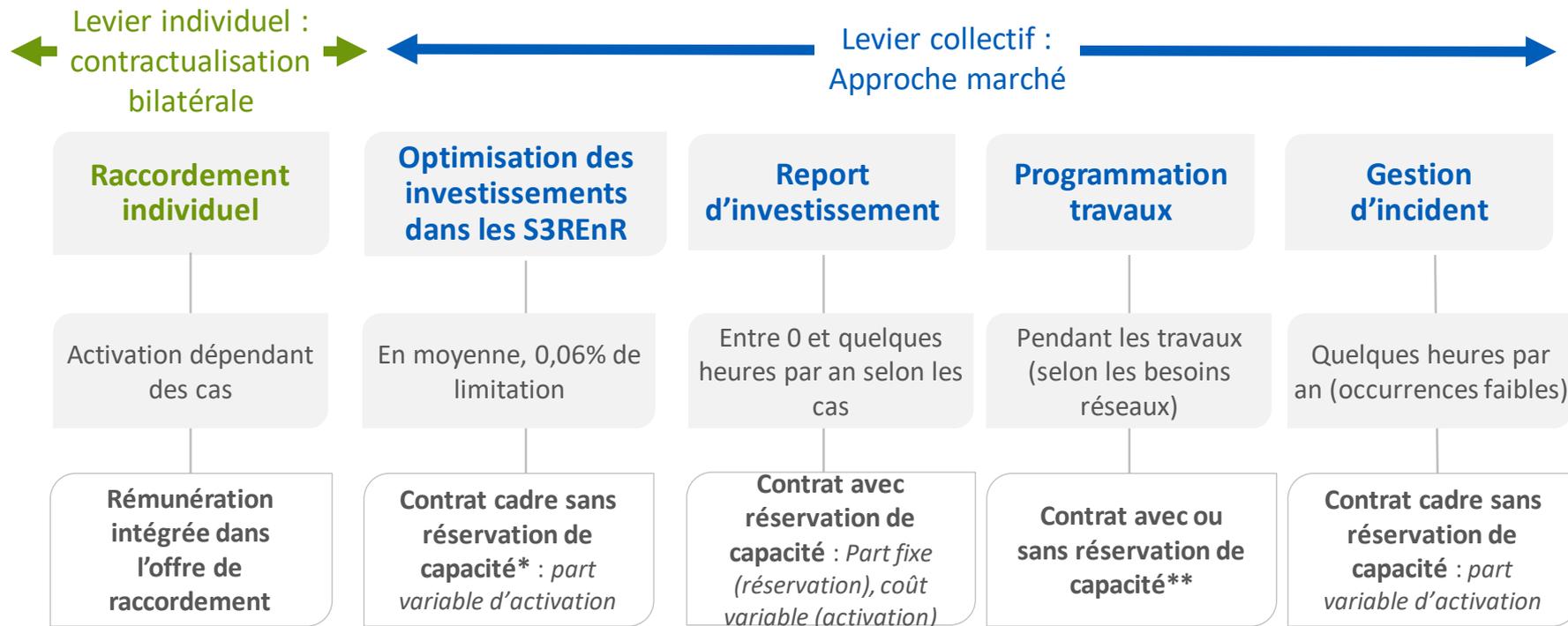
Le GRT utilise des flexibilités dans sa gestion de l'équilibre offre-demande national du système électrique. **A la maille locale, il n'existe pas d'équilibrage de la production et de la consommation, Enedis ne les utilise donc pas dans cet objectif.**

Les flexibilités, un nouveau levier au service de la transition énergétique et de la performance du réseau de distribution



*Selon les exemples étudiés dans le rapport [Valorisation Economique des Smart Grids](#), valeurs dépendant de la situation locale

Les éléments contractuels dépendent des cas d'usage



*Pour les S3REnR, si mise en concurrence infructueuse, limitation des producteurs raccordés selon des modalités à définir dans le contrat d'accès au réseau

**Variable selon les cas

Enedis souhaite recourir au marché pour contractualiser des flexibilités

Démonstrateurs
Techniques

Expérimentation de la cible co-construite avec les acteurs externes sur
des cas réels

2011-2019

NOV. 2019

T2 2020

T3 2020

À partir de T4 2020



1

2

3

4

5

6

Définition des
zones
d'opportunités
de flexibilités

Recensement
d'intérêts (non
engageants)

Appels
d'offres

Gestion des
offres &
contrats

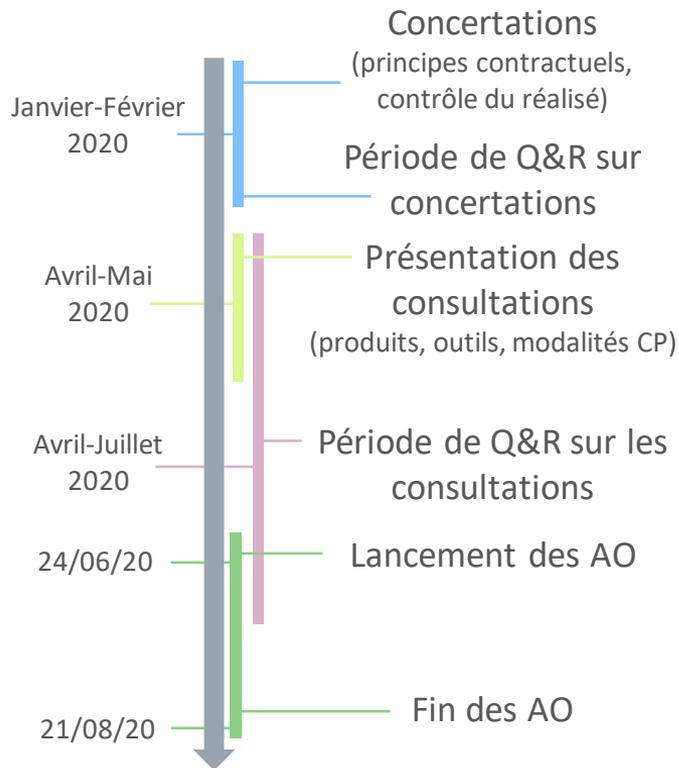
Activation

Contrôle du
réalisé



Le mécanisme d'Enedis s'inscrit dans un paysage existant (MA, SSY, NEBEF, RR/RC) et implique donc une forte coordination avec RTE.

Appels d'Offres 2020 : une rapide remise en contexte



Aboutissement d'une démarche initiée en novembre 2018 : Appel au marché pour des services de flexibilité sur cas réels

Périmètre

- 5 zones d'opportunités
- Carte mise à disposition sur <https://flexibilites-enedis.fr>

En report d'investissement

Programmation de travaux

Appui à la conduite des réseaux

Contrats

- Avec réservation de capacité : rémunération fixe et variable
- Sans réservation de capacité : rémunération variable

Appels d'Offres 2020 : les résultats



2 premiers contrats de flexibilité sans réservation de capacité signés :

- sur la zone de Flex Mountain
- avec des acteurs locaux
- couvrant **3 des 4 produits** recherchés par Enedis
- activations possibles dès le 1^{er} novembre 2020
- 100% des offres déposées acceptées



Pas d'offres sur les autres zones d'opportunités

Prochaines étapes pour les AO 2021 et AO REFLEX

Enedis poursuit sa démarche d'appel au marché pour des services de flexibilités locales :



¹ Processus d'itération de la zone de la Somme en cours avec RTE

Principales échéances de la feuille de route industrialisation

Evolutions des méthodes de dimensionnement

Evolution des paramètres technico-économiques pour fin 2020

Cas d'usage

Premières activations expérimentales

Solution cible sous réserve du REX

Projet Reflex S3RENR (dont appel au marché)

S1 2021 écrêtement direct des producteurs
2022 en cas de succès d'appel au marché

2022-2023

Bénéfices collectifs

Report d'investissement (appel au marché)

T4 2020
(en cas de succès d'appel au marché)

2022-2023

Aide à la conduite (appel au marché)

Bénéfices individuels

ORI Producteurs HTA

En cours

Fin 2020 pour type 1* (sous réserve d'évol. régl.)
Mi 2021 pour type 2*

ORI Consommateurs HTA

En cours

A partir de fin 2021
(pour premières configurations)

Flexibilités BT

D'ici 2023 : participation à des démonstrateurs, pour préciser et valider les cas d'usage



*ORI Type 1 : puissance garantie
ORI Type 2 : vol. max de limitations



Contact

Thomas KUHN

Thomas.kuhn@enedis.fr

Département Acteurs et Mécanismes de Marché

Direction Clients Territoires et Europe

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



[enedis.official](https://www.facebook.com/enedis.official)



[@enedis](https://twitter.com/enedis)



[enedis.official](https://www.youtube.com/enedis.official)